



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Évaluation du cursus « Langues et Lettres » 2013-2014

RAPPORT FINAL DE SYNTHÈSE

Université Saint-Louis

Comité des experts :

Mme Georgette Dal, présidente

Mme Yolande Benats, M. Johan De Caluwe, Mme Thea De Jager, Mme Marysa Demoor,
M. André Guyaux, Mme Mathilde Puissant

24 mars 2014

INTRODUCTION

L'Agence pour l'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur (AEQES) a procédé en 2013-2014 à l'évaluation du cursus « Langues et Lettres ». Dans ce cadre, le comité des experts susmentionné, mandaté par l'AEQES, s'est rendu les 24 et 25 septembre 2013 à L'Université Saint-Louis (Bruxelles), pour évaluer les bacheliers en langues et littératures modernes, orientation germanique, et en langues et littératures françaises et romanes. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du rapport d'autoévaluation rédigé par l'entité et à l'issue des entretiens et observations réalisés *in situ*.

Tout d'abord, les experts tiennent à souligner la bonne coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation externe. Ils désirent aussi remercier les membres du personnel académique et scientifique, les étudiants et anciens étudiants, ainsi que les membres du personnel administratif et technique qui ont participé aux entrevues et témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience. Leur seul regret est de ne pas avoir pu rencontrer de représentants des différents débouchés professionnels qui soient extérieurs à l'institution.

Le présent rapport dresse un état des lieux des forces de l'entité évaluée, et formule les points d'amélioration que les experts ont cru pouvoir identifier, à partir des éléments fournis préalablement à la visite et durant celle-ci, avec l'objectif d'accompagner l'Université Saint-Louis dans l'élaboration de son propre plan d'amélioration des cursus évalués. Après avoir présenté l'établissement, le rapport examine successivement :

- les programmes et approches pédagogiques ;
- les ressources humaines et matérielles ;
- les relations extérieures et services à la collectivité ;
- la démarche qualité, la gouvernance et la stratégie.

Tout comme le rapport d'autoévaluation, le présent rapport adopte une perspective transversale et ne considère pas séparément chaque programme, filière ou orientation. Il sera fait mention des faits particuliers soit pour illustrer un propos soit pour mettre en évidence un point particulier.

PRÉSENTATION DE L'INSTITUTION

L'Université Saint-Louis, sise à Bruxelles, appartient à l'Académie Universitaire de Louvain, laquelle regroupe les universités francophones historiquement porteuses d'une identité catholique.

Elle est constituée de trois facultés : faculté de philosophie, lettres et sciences humaines (désormais, PhLSH); faculté de droit, faculté de sciences économiques, sociales, politiques et de la communication, de l'institut des études européennes, ainsi que de l'école des sciences philosophiques et religieuses.

Dans le champ de la pédagogie, l'université met à disposition des étudiants un service d'orientation et d'aide à la réussite, créé en 2006 afin de lutter contre l'échec notamment en première année, et compte en outre un conseil pédagogique interfacultaire, dont l'objectif est la promotion et la coordination de la politique pédagogique au sein de l'Université Saint-Louis.

L'équipe de direction de l'université, nouvellement nommée en mars 2013, s'est dotée de deux vice-recteurs : l'un est en charge de la recherche, l'autre de l'enseignement, des relations internationales et de la qualité.

La PhLSH, de laquelle relève l'entité évaluée, est à la fois la plus ancienne (elle date de 1858) et la plus petite des trois facultés. En 2011, année de référence du rapport d'autoévaluation rédigé par l'établissement, elle représentait 7,9% de l'effectif total de l'université. Elle comprend quatre sections : philosophie, histoire, langues et littératures françaises et romanes, langues et littératures modernes, orientation germanique.

Le cursus « Langues et Lettres » de l'Université Saint-Louis, objet du présent rapport, correspond à ces deux dernières sections. L'une et l'autre proposent un programme au niveau bachelier, ainsi qu'une formation doctorale en partenariat avec l'École doctorale de domaine du FNRS.

Dans la suite de ce rapport, « les romanes » correspondra au programme de bachelier en langues et littératures françaises et romanes, tandis que « les germaniques » désignera le programme de bachelier en langues et littératures modernes germaniques.

PRINCIPALES FORCES RECONNUES

- 1 Le comité des experts souligne la qualité des programmes « Langues et lettres » développés par l'Université Saint-Louis au niveau bachelier. À la fois ambitieux et diversifiés, portés par de petits groupes d'enseignants très impliqués, ces programmes participent de la volonté affichée de l'université de développer une filière d'excellence en bachelier, de sorte que les étudiants candidats à des masters hors Saint-Louis aient en leurs mains les atouts pour une poursuite d'études réussie (on rappelle ici que l'université ne propose pas de cursus Master dans le champ). La rencontre du comité avec d'anciens étudiants actuellement en master dans d'autres universités ainsi que la lecture des éléments fournis dans le rapport d'autoévaluation sur les poursuites d'études tendent à montrer que cet objectif peut être atteint.

La qualité de ces programmes trouve incarnation (i) dans la bonne articulation, dès la première année de bachelier, entre la formation générique et la formation spécialisée, (ii) dans la présence, en troisième année, d'une initiation à la recherche (travail de fin d'études en germaniques, participation à des séminaires en romanes), (iii) pour le programme de romanes, dans l'existence d'un système majeure/mineure.

Les activités connexes (théâtre, voyages culturels, ateliers d'écriture, prix littéraires, ...) à destination des étudiants, outre le fait qu'elles témoignent du dynamisme des équipes pédagogiques, constituent un bon complément aux programmes d'études évalués, participant, par là même, de leur qualité.

- 2 Le deuxième point de force notable est l'accompagnement très individualisé des étudiants, rendu possible par la petite taille de l'université et, en son sein, des deux sections portant les programmes d'études évalués. La conséquence en est le développement d'un esprit d'appartenance fort à l'institution de la part des étudiants, actuels et anciens.

Recommandation : le comité recommande de veiller à ce que la pédagogie de proximité et la culture institutionnelle laissent l'espace nécessaire à l'objectif d'autonomisation des étudiants, inscrit par l'Université Saint-Louis dans ses missions.

- 3 Les dispositifs d'aide à la réussite, en particulier en direction des néo-entrants, sont riches et variés, et l'information sur ces dispositifs est disponible sous différentes formes. Sans prétendre à l'exhaustivité, on retiendra ici (i) les cours préparatoires au travail universitaire organisés avant la reprise des cours, (ii) le passeport pour le bac, organisé à l'échelle de l'Académie Universitaire de Louvain et destiné à déceler d'éventuelles lacunes afin de mettre en place des actions de remédiation, (iii) les blocus dirigés avant les périodes d'examen.
- 4 Les formes d'enseignement, traditionnelles, sont assumées comme telles par les équipes pédagogiques et satisfont les étudiants. Les enseignements sont accompagnés de supports de cours variés (plans de cours, portefeuilles de lectures, diaporamas, etc.) ; les lectures obligatoires sont nombreuses. Étudiants et enseignants recourent par ailleurs à la plateforme collaborative Claroline.

Recommandation : le comité recommande de systématiser l'utilisation des syllabi et de développer la plateforme actuellement en phase de test, en implémentant les fonctionnalités permettant l'e-learning.

- 5 Les étudiants peuvent obtenir un second titre de Bachelier moyennant l'ajout de 60 crédits aux 180 crédits du premier diplôme. L'obtention de ce second Bachelier est favorisée, pour les étudiants en Romanes, par le choix de leur mineure.

- 1 En dépit de l'existence d'actions d'information en amont de l'entrée à l'université, d'un service d'orientation et d'aide à la réussite et de nombreux dispositifs dédiés à la réussite étudiante, les taux d'abandon et d'échec en première année demeurent élevés. Le rapport d'autoévaluation rédigé par l'établissement et les échanges *in situ* indiquent que les équipes pédagogiques sont conscientes de cet état de fait. De premières mesures ont été envisagées, comme, en romanes, celle consistant à augmenter les heures de pratique de l'expression française et à créer des exercices d'analyse phrastique et d'analyse littéraire. Sans pour autant revoir les exigences en première année de bachelier, il conviendrait toutefois que l'équipe pédagogique, secondée par le service de l'université en charge de l'orientation, mène une réflexion de fond sur cette question. Cette réflexion est d'autant plus nécessaire qu'étant donnés les petits effectifs des programmes évalués, un taux de réussite faible en première année peut avoir des répercussions sur le fonctionnement des deuxième et troisième années de bachelier.

Recommandations : le comité recommande à l'établissement d'augmenter encore la publicité, auprès des étudiants, des dispositifs d'aide à la réussite existants, en particulier auprès de ceux qui en auraient le plus besoin. Il recommande également à l'université de procéder à une analyse fine des causes de l'abandon et de l'échec en première année de bachelier des programmes évalués, et de mesurer l'impact réel des divers dispositifs d'aide à la réussite mis en place.

- 2 La petite taille des sections en charge des cursus évalués a comme conséquence le recours à une coordination pédagogique en partie informelle. Si une telle coordination peut se révéler efficace et présente l'avantage de la convivialité, le comité attire toutefois l'attention sur l'intérêt de réunions plénières institutionnalisées favorisant une vision d'ensemble des programmes d'études et facilitant l'information de toutes les parties, en particulier des professeurs à fonction incomplète et/ou relevant d'autres institutions, dont le temps de présence sur place est nécessairement réduit.

Recommandation : le comité recommande de réitérer et d'institutionnaliser le type de réunion plénière auquel a donné lieu la rédaction du rapport d'autoévaluation.

- 3 À l'heure actuelle, il n'existe pas de référentiel de compétences pour les deux cursus évalués. La mise sur pied d'un tel outil permettrait aux membres de l'équipe pédagogique de formaliser un outil de pilotage des programmes et aux étudiants d'avoir une perspective claire de leur profil.

Recommandation : le comité invite vivement les équipes pédagogiques à élaborer un référentiel de compétences pour les deux cursus évalués, comme elles en ont exprimé l'intention.

- 4 L'Université Saint-Louis ne propose les formations évaluées qu'au niveau bachelier et n'a par conséquent pas vocation à insérer professionnellement ses étudiants dès l'obtention de leur diplôme. Il serait toutefois opportun que les équipes pédagogiques se saisissent davantage encore qu'elles ne le font actuellement de la question de la dimension professionnalisante de leurs programmes, au-delà des soirées métiers déjà mises en place.

Recommandation : le comité recommande de renforcer la sensibilisation des étudiants à la professionnalisation, en particulier par le développement de compétences transversales, notamment interactionnelles.

- 5 La répartition de la charge de travail entre les deux quadrimestres de la première année d'une part et entre les trois années des bacheliers de l'autre pose un problème d'équilibre. En première année, la densité du premier quadrimestre peut en partie expliquer le découragement de certains étudiants, qui, en même temps, découvrent de nouvelles disciplines destinées à accroître leur culture générale dans le

champ des sciences humaines et entrent de plein pied dans les cours de spécialité. Ce déséquilibre vaut principalement pour le bachelier en Langues et Lettres modernes orientation germanique.

Recommandation : le comité suggère de revoir globalement la répartition de la charge de travail, et d'étaler sur les deux premières années du bachelier certains cours généraux de découverte de domaines, actuellement concentrés sur la première année.

- 6 Les fiches ECTS, de qualité inégale, sont souvent sommaires et ne peuvent pas, en l'état, constituer un outil de référence pour les étudiants.

Recommandation : le comité suggère d'uniformiser la structure des fiches ECTS, et de veiller à une qualité de contenu en termes de prérequis, objectifs du cours, contenu de l'enseignement, méthodologie, modalités et critères d'évaluation, bibliographie et supports. Il invite également à mettre ces fiches en lien avec le référentiel de compétences du cursus, quand celui-ci sera rédigé.

Ressources humaines

- 1 Le comité des experts salue l'investissement du corps enseignant, très élevé malgré le statut précaire de la majorité de ses membres. La collaboration efficace, le dialogue continu et la bonne entente au sein de l'équipe enseignante sont renforcés par le bon environnement de travail et la petite taille de la faculté.
- 2 L'existence d'information et de formations pédagogiques à destination des équipes de l'Université Saint-Louis constitue un autre point de force qu'il convient de relever : newsletter bimestrielle éditée par le service d'orientation, formations en interne conçues à partir des besoins exprimés par les équipes pédagogiques, vitrine avec les offres de formation pédagogique en Communauté française. Les formations sont suivies sur la base du volontariat. Des échanges de pratiques pour les assistants ont également été mis en place.

Recommandation : le comité recommande à l'établissement de définir un plan de formation continue et d'inciter tous les personnels à suivre des formations.

Ressources matérielles

- 3 Les étudiants et les personnels bénéficient d'un environnement de travail et d'études tout à fait satisfaisant : bibliothèque bien organisée, agréable et propice au travail ; salles de cours équipées de matériel de vidéo-projection ; connexion wifi disponible dans l'ensemble des bâtiments ; cafétéria ; salle de sport.

Recommandation : le comité recommande à l'établissement d'accorder toute l'attention qu'il convient au développement du site web, actuellement en construction.

PRINCIPAUX POINTS D'AMELIORATION DETECTES

Ressources humaines

- 1 L'effectif étudiant des deux programmes évalués est modeste et n'a pas évolué entre 2006 et 2011. Ce faible effectif constitue un point de fragilité en soi qui se répercute sur le statut des personnels. Ainsi, la section de romanes ne dispose que d'un professeur et d'un chargé de cours à fonction complète, tandis que la section de germaniques ne dispose que d'un professeur à fonction complète à mi-temps. Si la situation présente l'avantage de permettre de recourir à des spécialistes pour certains cours très pointus, le risque est toutefois celui d'un déséquilibre quantitatif entre personnels statutaires et personnels précaires, au détriment des premiers, ainsi qu'un morcellement de l'enseignement. La conséquence est également une difficulté organisationnelle que doit affronter le secrétariat facultaire (qui ne compte qu'1,125 équivalent temps plein pour l'ensemble de la faculté PhLSH) lorsqu'il s'agit d'élaborer les emplois du temps.

Recommandation : le comité recommande à l'université de chercher toute solution permettant de pallier le faible effectif de personnels pédagogiques à fonction complète : recrutement de post-doctorants FNRS, échanges d'enseignants avec d'autres universités belges ou étrangères.

Ressources matérielles

- 2 Les étudiants ont une connaissance insuffisante des ressources dont ils peuvent bénéficier à l'extérieur de l'Université Saint-Louis : accès aux bibliothèques partenaires de l'Université Saint-Louis au travers des catalogues BORÉAL (Bibliothèque On line du Réseau de l'Académie de Louvain) et UniCat (qui donne accès aux catalogues des bibliothèques universitaires belges et de la Bibliothèque Royale Albert 1er) ; ressources mises à disposition par l'Institut Marie Haps, où se déroulent certains cours (les étudiants interrogés ne semblent pas savoir qu'ils disposent d'un login pour se connecter à la plateforme pédagogique de l'institut).

Recommandation : le comité conseille à l'établissement et aux équipes pédagogiques de renforcer la publicité, par tous les moyens possibles, sur les ressources que les étudiants peuvent trouver hors les murs de l'Université Saint-Louis.

- 3 Un phénomène récurrent d'encombrement en période de blocus à l'étage de la bibliothèque dédié aux langues et lettres semble empêcher l'accès et l'utilisation de ce lieu par les étudiants de ces programmes. Cet encombrement serait le fait d'étudiants d'autres formations de l'université, à la recherche de lieux calmes où travailler.

Recommandation : le comité recommande d'augmenter les espaces de travail réservés aux étudiants en périodes de révision, afin que les étudiants des programmes évalués puissent accéder aux ressources documentaires mises à leur disposition dans de bonnes conditions.

- 4 L'établissement a pris en compte les étudiants à besoins spécifiques en créant le « service d'aide aux étudiants à besoins spécifiques », mais des problèmes subsistent en termes d'accessibilité au bâti. Le comité ne dispose par ailleurs pas d'informations sur la capacité de l'université à faire face à toutes les situations de handicap pouvant survenir (surdit , malentendance, c c c , malvoyance, handicap psychique, etc.), tant chez les étudiants que chez les personnels.

Recommandation : le comité recommande   l'établissement d'entamer une réflexion de fond sur l'accueil des personnes   besoins spécifiques (étudiants et personnels), en prenant en compte toutes les situations de handicap susceptibles d'être rencontrées.

PRINCIPALES FORCES RECONNUES

- 1 Le comité d'experts tient à souligner le programme d'actions très fourni mis en place en direction des élèves du secondaire, auquel participent les programmes évalués : offre de cours-conférences dans les établissements de l'enseignement secondaire à destination des élèves du troisième degré ; journée portes ouvertes dans l'université ; cours ouverts, dans les murs de l'université, pendant des périodes de vacances scolaires (Toussaint, Carnaval) ; concours de nouvelles littéraires à destination des rhétoriciens, avec remise de prix aux lauréats à l'université ; activités théâtrales en anglais et en néerlandais.

Recommandation : le comité recommande de continuer à investir dans les actions en direction des élèves du secondaire.

- 2 L'établissement participe activement aux programmes Erasmus, « out » et « in ». En langues et lettres, pour effectuer une mobilité sortante d'un quadrimestre, les étudiants doivent remplir plusieurs conditions : (i) être en troisième année de bachelier, (ii) avoir réussi la deuxième année en première session, (iii) monter un dossier comportant une lettre de motivation et un projet de programme d'études dans l'établissement d'accueil, approuvé par la commission Erasmus ainsi que par les présidents de section. Une bourse est offerte aux étudiants partants. Le taux de mobilité sortante est en croissance en romanes, il est stable en germaniques. La mobilité entrante vers les programmes évalués varie selon les années. L'établissement a pour projet de tirer davantage profit de la présence des étudiants internationaux en organisant des cours de conversation.

Les étudiants des deux programmes évalués peuvent également bénéficier de séjours linguistiques pendant les vacances d'été, assortis de bourses pouvant couvrir jusqu'à la moitié du séjour.

Recommandation : le comité invite l'établissement à généraliser, autant que faire se peut, la mobilité sortante, à en élargir l'offre et à inciter les étudiants ayant fait le choix de ne pas partir à l'étranger d'effectuer un stage de découverte dans un milieu professionnel (enseignement, culture, monde de l'entreprise) en lien éventuel avec la poursuite d'études qu'ils envisagent.

PRINCIPAUX POINTS D'AMELIORATION DETECTES

- 1 Le comité estime que l'ancrage dans une ville internationale très riche culturellement pourrait être davantage exploité du point de vue institutionnel, et regrette le manque d'accords formalisés avec des lieux de création et de diffusion culturelles (théâtres, structures muséales, etc.), ou d'autres structures, nationales ou internationales, impliquant les deux programmes évalués.

Recommandation : le comité recommande de formaliser les partenariats existant avec des institutions culturelles bruxelloises et d'enrichir l'offre de nouveaux accords.

- 2 Même si la finalité des deux programmes évalués n'est pas une sortie sur le marché du travail dès l'obtention du diplôme, le comité regrette que le suivi des diplômés ne soit ni formalisé, ni systématisé.

Recommandation : le comité recommande de mettre en place une procédure permettant de connaître le devenir des diplômés de bachelier, avec mise en place d'enquêtes régulières (devenir à court, moyen et long termes), en direction des anciens étudiants et des principales structures dans lesquelles s'effectue leur poursuite d'études. La consolidation du réseau d'anciens existant contribuerait à cette connaissance.

CHAP 4 : La démarche qualité, la gouvernance et la stratégie

PRINCIPALES FORCES RECONNUES

- 1 La démarche qualité est actuellement informelle et repose sur des efforts individuels. Toutefois, l'Université Saint-Louis s'est emparée tout récemment de la question au niveau institutionnel en intégrant, en septembre 2013, la qualité dans les charges de l'un de ses deux vice-recteurs.

Recommandation : le comité recommande de définir un plan stratégique pour rendre opérationnelle une démarche qualité articulée autour de mesures d'impact et d'indicateurs.

- 2 Le comité note une ouverture manifeste, de la part de l'équipe pédagogique et académique des deux programmes évalués, aux améliorations à apporter aux programmes ainsi qu'une volonté de répondre aux demandes formulées par leurs bénéficiaires.

Recommandation : le comité incite vivement l'équipe pédagogique et académique à instituer, comme elle en a le projet, une réunion annuelle avec l'ensemble des acteurs (personnel académique, scientifique, administratif, représentants des étudiants et anciens étudiants) afin d'identifier les points d'amélioration à apporter aux programmes évalués.

- 3 L'intégration, à l'étude au moment où est rédigé le présent rapport, de l'Institut libre Marie Haps à l'Université Saint-Louis constitue une opportunité que doit saisir la faculté dont dépendent les programmes évalués. Une partie de l'actuelle offre de formation de l'Institut libre Marie Haps (bachelier et master en traduction et en interprétation) pourra enrichir de la sorte l'offre de l'Université Saint-Louis dans le champ des langues.

Recommandation : le comité recommande d'évaluer précisément l'impact de l'intégration de l'Institut libre Marie Haps et de ses formations en traduction et interprétation sur les programmes actuels en langues et lettres de l'Université Saint-Louis, de renforcer et de rendre lisibles la complémentarité de l'offre, leur positionnement respectif du triple point de vue pédagogique, scientifique et en termes d'insertion professionnelle, les collaborations possibles au bénéfice des étudiants des deux programmes, ainsi que la possibilité de poursuite d'études dans et hors Saint-Louis selon le bachelier suivi.

PRINCIPAUX POINTS D'AMELIORATION DETECTES

- 1 Les efforts déployés auprès des établissements d'enseignement secondaire commencent à porter leurs fruits sur le nombre d'étudiants s'inscrivant dans le cursus Langues et Lettres de l'Université Saint-Louis, en particulier en germaniques où le nombre des inscrits connaît une hausse en 2013. Malgré cela, les effectifs y demeurent globalement modestes.

Recommandation : le comité suggère à l'établissement d'évaluer l'opportunité d'offrir aux étudiants la possibilité de combiner une langue romane et une langue germanique, ce qui permettrait par la même occasion de consolider le programme en germaniques.

Conclusion

Les formations en Langues et Lettres offertes par l'Université Saint-Louis sont bien conçues, avec une très bonne articulation entre formation générique dans le champ des Sciences Humaines et Sociales et formation spécialisée et ce, dès la première année de bachelier, une initiation à la recherche en troisième année, et une incitation forte à la mobilité sortante. Un rééquilibrage des cours de présentation de plusieurs disciplines relevant des Sciences Humaines et Sociales entre les deux premières années du bachelier pourrait toutefois être effectué.

Bien qu'elles ne comptent que peu de professeurs à fonction complète, les équipes sont dynamiques et très engagées dans leurs pratiques pédagogiques, et la petite taille de l'institution ainsi que l'environnement de travail de qualité contribuent à une ambiance de travail conviviale. La coordination pédagogique, avec des réunions plénières institutionnalisées, est à encourager afin de favoriser le partage d'une vision d'ensemble des programmes d'études. Le comité invite par ailleurs l'Université à saisir toute opportunité permettant d'étoffer les équipes pédagogiques.

L'Université Saint Louis est particulièrement active en matière d'orientation et de réussite étudiante. Ainsi, le programme d'actions mis en place en direction des élèves du secondaire, très fourni, constitue une aide à l'orientation très appréciable en amont de l'entrée dans l'enseignement supérieur, que le comité ne peut qu'encourager à poursuivre.

Les dispositifs d'aide à la réussite sont, pour leur part, riches et variés, même si les étudiants y recourent moins que ce qu'il n'est souhaité et qu'il serait opportun d'en mesurer l'impact réel sur la réussite étudiante, en particulier en première année de bachelier.

Même si, pour ce qui est des programmes évalués, l'Université Saint-Louis n'a pas vocation à former des diplômés s'insérant professionnellement dès l'obtention de leur diplôme, il conviendrait de davantage éveiller la conscience professionnalisante des étudiants : stage pour les étudiants n'effectuant pas de mobilité sortante, suivi des anciens (en poursuite d'études et insérés professionnellement), annuaire des anciens, et mise en place de toute action participant de cet éveil.

Enfin, le comité engage l'Université à s'emparer pleinement de la question de la qualité, en tant que processus contribuant à la réussite des étudiants, et de définir un plan stratégique qui la rende opérationnelle.

EN SYNTHÈSE

Points forts	Points d'amélioration
⇒ Programmes bien conçus, articulant formation générique et formation spécialisée dès la première année de bachelier	⇒ Taux d'échec et d'abandon élevés en première année de bachelier
⇒ Initiation à la recherche en troisième année de bachelier	⇒ Déséquilibre de la charge de travail entre les deux premières années du bachelier
⇒ Dynamisme et investissement des équipes pédagogiques	⇒ Utilisation de syllabi variable au sein de l'équipe pédagogique
⇒ Accompagnement individualisé des étudiants	⇒ Absence de suivi des anciens (poursuite d'études et insertion professionnelle)
⇒ Dispositifs d'aide à la réussite riches et variés, en particulier à destination des étudiants en première année de bachelier	⇒ Conscience professionnalisante des étudiants à améliorer
⇒ Actions de formations à destination des équipes pédagogiques	⇒ Absence de stage pour les étudiants ne participant pas à une mobilité sortante
⇒ Environnement de travail et d'études de bonne qualité	⇒ Faible coordination pédagogique institutionnalisée
⇒ Actions diversifiées en direction des élèves de l'enseignement secondaire	⇒ Référentiel des compétences demeurant à finaliser
	⇒ Étudiants insuffisamment au fait des ressources et dispositifs mis à leur disposition

⇒ Incitation à la mobilité des étudiants

⇒ Amplification possible du nombre d'accords formalisés avec les lieux de création et de diffusion culturelle bruxellois

Recommandations

- ⇒ Définir un plan stratégique pour rendre opérationnelle la démarche qualité
- ⇒ Élaborer un référentiel de compétences
- ⇒ Analyser finement les causes de l'abandon et de l'échec en première année de bachelier
- ⇒ Formaliser la coordination pédagogique
- ⇒ Évaluer précisément l'impact de l'intégration de l'Institut libre Marie Haps à l'Université Saint-Louis, en projet au moment où est rédigé le présent rapport, en particulier sur le programme actuel en germaniques
- ⇒ Renforcer la sensibilisation des étudiants à la professionnalisation
- ⇒ Instaurer un suivi des anciens (poursuite d'études et insertion professionnelle)
- ⇒ Instaurer un stage pour les étudiants ne participant pas à une mobilité sortante
- ⇒ Formaliser les partenariats existant avec les institutions culturelles bruxelloises et établir de nouveaux accords
- ⇒ Rééquilibrer la charge de travail pour les étudiants en première et deuxième années de bachelier
- ⇒ Systématiser l'utilisation des syllabi toutes les fois que les enseignements s'y prêtent

Opportunités et risques pour l'ensemble des programmes évalués

Opportunités :

- ⇒ La localisation de l'Université Saint-Louis au cœur de la capitale européenne
- ⇒ Un effet bénéfique du label « Université Saint-Louis » (université de petite taille propice à une pédagogie de proximité)
- ⇒ L'intégration, en cours d'études au moment où est rédigé le présent rapport, de l'Institut libre Marie Haps dans l'Université Saint-Louis, sous réserve d'une réflexion et d'une information claires quant au positionnement des formations qu'il propose et à leur complémentarité par rapport au cursus actuel en langues et lettres à l'Université Saint-Louis ainsi que d'une évaluation de l'impact en termes de charge de travail pour les personnels
- ⇒ Impact du décret dit paysage et de la flexibilité des parcours qu'il prévoit sur l'organisation des enseignements à l'Université Saint-Louis et sur leur lisibilité

Risques :

- ⇒ La faiblesse des effectifs, tout particulièrement en germaniques
- ⇒ Une équipe académique et scientifique au fort taux de précarité
- ⇒ Un taux d'échec et d'abandon élevé en première année de bachelier
- ⇒ La proximité d'universités offrant des programmes d'études similaires, notamment à Bruxelles
- ⇒ Impact du décret dit paysage et de la flexibilité des parcours qu'il prévoit sur l'organisation des enseignements à l'Université Saint-Louis et sur leur lisibilité



Droit de réponse de l'établissement évalué

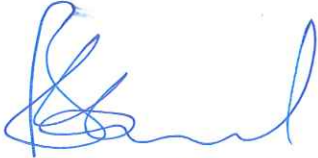
Commentaire général éventuel :

L'établissement s'estime satisfait par les modifications et précisions apportées au premier état du rapport, sur base de ses remarques, par le comité, qu'il remercie pour son travail.

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond


Page	Chap.	Point ¹	Observation de fond

Nom, fonction et signature de l'autorité académique
trice)
dont dépend le département



Bertrand Hamard
Vice Recteur

Nom et signature du (de la) coordonnateur(-
de l'autoévaluation



Procell OST
Coordonnateur

¹ Mentionner la rubrique (force, point d'amélioration ou recommandation) suivie du numéro précédant le paragraphe.